

**Bureau du 13 septembre 2004**

**Décision n° B-2004-2437**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé 20, rue du 8 mai 1945 et appartenant à Mme Stella Rejdich, veuve Olec**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation de la voie nouvelle n° 15 figurant sous l'emplacement réservé n° 15 au plan d'occupation des sols opposable et dans le cadre de la poursuite de l'opération de voirie qui permettra le désenclavement du centre-ville de Meyzieu, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu pour partie, située 20, rue du 8 mai 1945 et appartenant à madame Stella Rejdich, veuve Olec.

Il s'agit d'un terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 21 mètres carrés, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 334 de la section BY.

Par acte notarié en date du 8 août 2000, la Communauté urbaine avait acquis la parcelle contiguë cadastrée sous le numéro 335 et devait faire procéder à ses frais au rétablissement d'un mur de clôture à l'identique.

Cette condition n'a jamais été honorée et devient caduque du fait de l'acquisition par la Communauté urbaine du terrain objet de la présente décision.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau délibératif, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 3 966 € se décomposant comme suit : 21 mètres carrés au prix de 46 € le mètre carré, auquel s'ajoute une indemnité de 3 000 € pour prise en charge par madame Stella Rejdich, veuve Olec de la réalisation de la totalité de la clôture en limite de la voie nouvelle ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'acte notarié en date du 8 août 2000 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain situé 20, rue du 8 mai 1945 et appartenant à madame Stella Rejdich, veuve Olec.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 193 le 7 juillet 2003 pour la somme de 620 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 3 966 € pour l'acquisition et de 550 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,